CTE - 033M
C.P. – Transport rémunéré de personnes par automobile

Des solutions pour une sortie de crise

Mémoire présenté à la Commission des transports et de l'environnement dans le cadre des auditions publiques sur le transport rémunéré de personnes par automobile

Mars 2016

Sommaire

L’industrie du transport par taxi est en proie à de profonds changements. Entre les services traditionnels et l’innovation technologique, nous croyons qu’il est possible d’offrir un service moderne, fiable, sécuritaire et efficace sans avoir à laisser tomber les milliers de travailleurs qui offrent un service indispensable pour plusieurs.

PAXI offre un éventail de solutions technologiques pour l’industrie du taxi et croit que la crise actuelle peut être réglée simplement grâce à ses solutions légales sans avoir à rejeter le cadre réglementaire actuel.

Les propositions qui sont faites à l’endroit du gouvernement, dans le cadre de cette consultation, touchent donc les possibilités d’implanter une application mobile universelle, déjà développée pour le Québec et respectueuse des lois et règlements, les modernisations potentielles quant aux paiements et tarifs de taxi, la sécurité des passagers et des chauffeurs, et finalement l’imposition et la taxation des services de transport rémunéré de personnes par automobile.

Avec ces solutions, nous croyons offrir la possibilité de joindre le développement technologique et les bénéfices évidents qu’il peut apporter à la population du Québec avec la nécessité de donner un service stable et dont la pérennité soit assurée.

Table des matières

Sommaire **2**

Table des matières **3**

Présentation de PAXI **4**

Une application mobile universelle pour le Québec **5**

Le faux débat entre technologie et réglementation **5**

« Nous sommes prêts! » **6**

Paiement électronique **8**

L'enjeu fondamental de la sécurité **9**

Revenu Québec et le taxi **11**

Annexe 1 – Recommandations à l'endroit du gouvernement **12**

Annexe 2 – L'application mobile universelle PAXI **13**

Présentation de PAXI

Fondée au Québec en 2014 par des acteurs impliqués de l'industrie, PAXI Technologies inc. est un fournisseur de solutions de paiement, d'administration et de communication dans le domaine du transport par taxi. PAXI est également un intermédiaire en services de transport par taxi qui respecte les lois actuelles.

PAXI propose un écosystème complet permettant à l'industrie du taxi de se moderniser : une application mobile universelle, des systèmes de paiement électronique, des caméras de surveillance, des taximètres intelligents, et un réseau de partenaires permettant aux chauffeurs de bénéficier d'avantages économiques de toutes sortes et de réduire leurs coûts d'exploitation.

L'entreprise est inscrite au Registre des lobbyistes du Québec afin de faciliter l'adoption d'une solution universelle de paiement et de communication. Par transparence à l'égard du public et des parlementaires, il est important de mentionner que ces démarches visent notamment l'attribution de contrats. Cela étant dit, l'entreprise dispose d'une expertise importante en matière technologique qui pourra éclairer les travaux des parlementaires de façon pertinente.

Constat maintes fois répété par les acteurs de l'industrie du taxi, par le gouvernement et par les médias d'information, l'industrie du taxi est *en crise*. Cette crise est due, principalement, à la présence d'acteurs qui offrent des services de transport à l'écart de la réglementation actuelle mais par des moyens technologiques en vogue. Dans ce contexte, nous croyons que PAXI offre ni plus ni moins qu'une solution de sortie de crise à l'industrie et au gouvernement.

Le faux débat entre technologie et réglementation

L'innovation technologique est naturellement acceptée comme bénéfique pour la société. Le monde évolue et aucune raison ne permettrait de rejeter l'amélioration des fonctionnements de nos sociétés et de nos industries.

Ainsi, le premier ministre du Québec, M. Philippe Couillard, a bien compris qu'« Historiquement, tout mouvement qui a cherché à arrêter un développement technologique a échoué ». Est-ce Uber qui est inévitable?[1] À nos yeux, c'est le progrès technologique qui est inévitable. Plutôt que l'innovation, cette entreprise étrangère représente selon nous un modèle d'affaires particulièrement irrespectueux, et sans aucun doute, illégal. Uber n'a pas le monopole de l'innovation et PAXI est prêt à en faire la démonstration.

Nous nous retrouvons aujourd'hui avec une industrie importante de l'économie du Québec lourdement ébranlée, plongée dans l'incertitude par l'apparition de technologies, certes, mais surtout par l'arrivée dans le marché de compétiteurs illégaux. Les nouvelles technologies, par les téléphones intelligents et la connexion internet haute vitesse disponible en tout temps et en tout lieu, imposent une modernisation de la façon de commander, utiliser et payer les services de transport par taxi. Ces innovations imposent également des modernisations sur les façons de rendre ces services.

Pour arriver à leurs fins, certains proposent une déréglementation globale qui mettrait inutilement à risque la pérennité de l'industrie, la qualité des services et la sécurité. D'autres refusent inutilement la modernisation. Nous croyons qu'entre les deux, le gouvernement doit protéger l'industrie et savoir faire respecter ses lois et règlements, tout en répondant aux demandes des citoyens qui demandent constamment l'amélioration des services.

Pour arriver à rejoindre les intérêts de tous, le gouvernement doit s'ouvrir à la proposition d'une application mobile fiable et fonctionnelle à la grandeur de la province, sans rejeter le cadre légal et réglementaire qui régit le contingentement des permis et les conditions à respecter pour effectuer du transport rémunéré de personnes par automobile.

[1] Régys Caron, *Personn ne peut arrêter Uber, dit Couillard*, Le Journal de Québec, 4 février 2016 http://www.journaldequebec.com/2016/02/04/personne-ne-peut-arreter-uber-dit-couillard

« Nous sommes prêts! »

Ainsi, aux yeux de PAXI, le gouvernement n'a d'autre choix que d'autoriser et d'encourager l'existence d'une application mobile unique pour tout le Québec, respectueuse des lois et règlements, qui met en relation les usagers du taxi avec les entreprises fournissant ces services. Cette application a d'ailleurs été souhaitée par de nombreux intervenants de l'industrie et de la région de Montréal au cours des présentes consultations.

Or, cette application est déjà prête! PAXI a développé cette application, en compagnie de ses partenaires, et celle-ci est prête pour le lancement officiel. Plus d'un millier de chauffeurs de taxi de la province de Québec attendent son lancement. Des images de grand format en sont d'ailleurs présentées en annexe 2.

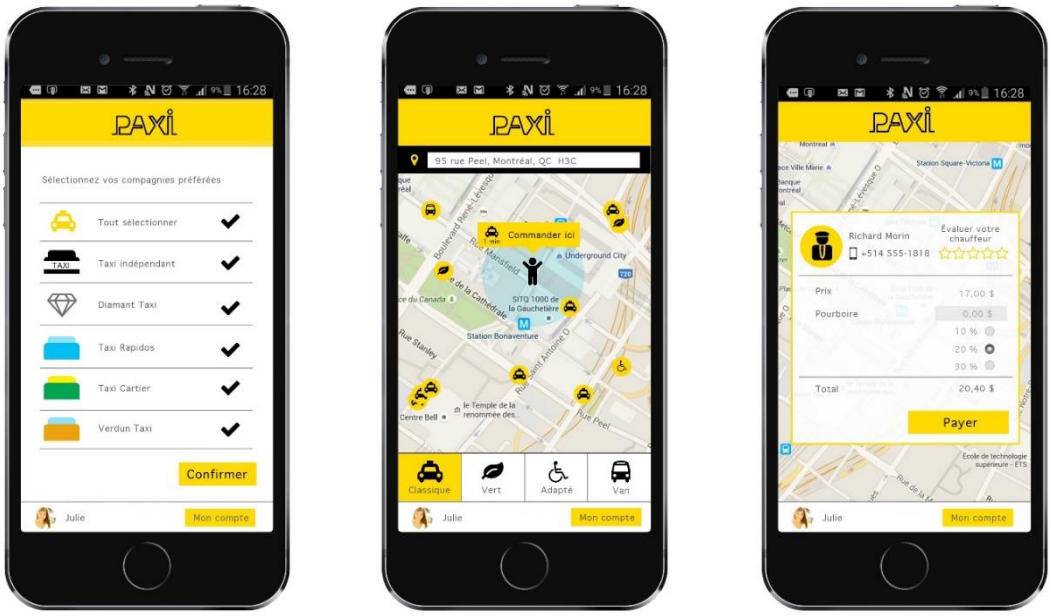

Le lancement initial de cette application était prévu pour le premier décembre 2015. Malheureusement, l'incertitude actuelle qui pèse sur le cadre réglementaire de l'industrie du taxi a fait en sorte de repousser cette échéance. Par ailleurs, la multiplication des applications développées par les intermédiaires de diverses régions a également été un facteur à considérer, notamment en lien avec l'effort important de promotion qui serait nécessaire afin de généraliser l'usage de cette application.

L'application PAXI n'en demeure pas moins l'une des solutions de sortie de crise à considérer prioritairement par le gouvernement. Elle se présente comme la façon d'intégrer respect des lois et développement technologique, en faveur du développement économique, social et touristique du Québec. Elle ne nécessite aucun développement informatique à supporter par les autorités gouvernementales. Outre un appui de principe, elle ne nécessiterait qu'un soutien sur le plan de la promotion et de la commercialisation. Dans cette éventualité, PAXI entreprendrait des discussions visant à partager avec le gouvernement les revenus qui en découleraient, de façon à participer à un éventuel fonds de développement pour l'industrie du taxi.

La mise en service d'une application mobile universelle pour le transport rémunéré de personnes présenterait aussi de belles possibilités de modernisation réglementaire. En ce sens, nous recommanderons au gouvernement l'assouplissement des réglementations empêchant l'aller-retour entre diverses agglomérations. L'application de PAXI peut gérer cet ajustement permettant de procéder à ces améliorations évidentes du service de taxi, de sa rentabilité et pourrait servir à améliorer son empreinte carbone.

PAXI insiste donc que le fait d'être en faveur d'une réglementation adéquate, globale et crédible ne signifie pas être contre le changement, la technologie et l'innovation. Nous entrevoyons les innovations qui marqueront l'avenir et nous croyons qu'aujourd'hui, en cette période cruciale pour l'industrie, le gouvernement doit se donner les moyens nécessaires pour encadrer le progrès technologique, dans le cadre réglementaire actuel et tout en favorisant une saine compétition entre les parties.

Outre les innovations technologiques récentes que sont les applications mobiles et qui, comme nous l'avons expliqué, imposent une réforme dans la façon dont les transports par taxi sont dispensés, le paiement électronique demeure un élément important de l'équation.

Selon les régions et selon les entreprises, le paiement électronique des transports est présent de façon inégale sur le territoire du Québec. L'industrie du taxi est certainement l'un des derniers retranchements de l'argent liquide. Les transactions de tous les secteurs passent désormais aux transactions virtuelles, qui sont bien plus commodes pour le grand public.

PAXI a développé au cours de la dernière année une solution de paiement électronique offerte aux chauffeurs de taxi. Cette solution, offerte en partenariat avec les solutions Monético Mobile du Mouvement Desjardins, est installée dans de nombreux véhicules. Ses frais d'utilisation sont très compétitifs. D'autres entreprises offrent également des solutions de ce genre.

En se dotant d'outils de la sorte, les chauffeurs de taxi s'assurent d'offrir un service en phase avec les attentes de la clientèle. De nombreux utilisateurs de taxi se plaignent encore d'avoir à payer en argent comptant leurs transports et l'usager du service devrait avoir l'assurance qu'il peut régler sa facture à l'aide d'une carte de crédit ou de débit.

Nous croyons que le gouvernement, en procédant à d'éventuelles réformes dans le taxi, devrait s'assurer d'uniformiser cette pratique à l'ensemble de la province. Nous croyons également que les démarches entreprises par PAXI démontrent que l'innovation technologique existe au Québec.

L'enjeu fondamental de la sécurité

La présente consultation porte ouvertement sur la question de la sécurité dans les transports par taxi. Selon nous, cet enjeu est fondamental pour l'avenir de l'industrie du taxi, et elle correspond effectivement, tel que mentionné dans le document de consultation, à « la responsabilité première de l'État ».

La question demeure : comment assurer la sécurité des usagers? Quels moyens doivent être mis en place afin d'atteindre cet objectif. Pour PAXI, la réponse tient en deux éléments. D'abord, le cadre réglementaire actuel permet au gouvernement de s'assurer du respect de certaines normes de sécurité. Ensuite, il est nécessaire que le gouvernement revoie certaines de ces normes, notamment afin d'inclure le progrès technologique dans la solution vers une sécurité renforcée.

Ainsi, le cadre réglementaire actuel impose aux chauffeurs de taxi des vérifications mécaniques deux fois par année, une limite sur l'âge du véhicule utilisé, une vérification des antécédents judiciaires, la formation obligatoire, l'obtention d'une couverture d'assurance adéquate et que la plateforme élévatrice des véhicules adaptés soit inspectée une fois aux 6 mois. Dans l'objectif d'assurer la sécurité des passagers (tout comme celle des chauffeurs), ces normes ne peuvent être rejetées et doivent nécessairement être appliquées à tous les types de service de transport rémunéré de personnes par automobile. Cela va de soi. La grande connaissance de l'industrie du taxi des acteurs derrière PAXI nous permet de confirmer la pertinence de ces exigences sécuritaires.

Dans un autre temps, cependant, le taxi n'est pas à l'abri des délits humains[2], même en considérant les vérifications des antécédents judiciaires. Malheureusement, l'humain est parfois imprévisible et la prévention sera toujours de mise. Dans le même sens, nous devons mentionner que les usagers des services peuvent parfois être une menace à la sécurité du chauffeur[3].

Aux yeux de PAXI, la solution logique pour réduire grandement les risques sécuritaires, tant pour les usagers que pour les chauffeurs, réside dans l'installation de caméras de surveillance dans les taxis. Les moyens sont aujourd'hui disponibles à des frais raisonnables et dans le souci du respect de la vie privée des individus.

[2] Anabelle Blais, *Agressions sexuelles dans les taxis: le SPVM enquête,* La Presse, 9 octobre 2014, http://www.lapresse.ca/actualites/justice-et-affaires-criminelles/faits-divers/201410/09/01-4807823-agressions-sexuelles-dans-les-taxis-le-spvm-enquete.php

[3] *Chauffeur de taxi agressé: un suspect en fuite*, Le Journal de Montréal, 10 décembre 2015 http://www.journaldemontreal.com/2015/12/10/chauffeur-de-taxi-agresse-un-suspect-en-fuite

Ainsi, il semble évident que le gouvernement pourrait assurer la sécurité des usagers d'abord en conservant l'encadrement actuel de l'industrie du taxi, mais également en légiférant afin que les voitures de transport par taxi se dotent de caméras de surveillance, peu importe le type de service dispensé. Le gouvernement devrait par le fait même soutenir financièrement l'installation de cet outil désormais indispensable à la sécurité. Ces caméras devraient être encryptées afin de protéger la vie privée des clients et des chauffeurs de taxi.

En matière de financement, il faut également noter que des entreprises comme PAXI peuvent offrir des économies intéressantes par le regroupement d'achats.

En prenant des mesures du genre, nous croyons enfin que l'utilisation des services serait accrue par la diffusion d'une nouvelle image de l'industrie du taxi comme étant sécuritaire pour tous les usagers. Cela constituerait du même coup une façon d'attirer de la nouvelle clientèle.

Finalement, une préoccupation légitime du gouvernement, au-delà de la réglementation, est d'assurer l'observance des lois fiscales. En 2013, Revenu Québec évaluait que plus du tiers des chauffeurs de taxi pratiquaient une certaine forme d'évasion fiscale et qu'on pouvait chiffrer les pertes à 73 millions de dollars.[4] Par ailleurs, selon diverses estimations, le transport illégal serait à la source de pertes de revenu majeures pour le gouvernement.

Comme entreprise, notre rôle n'est pas de décider si, oui ou non, le gouvernement implantera un module d'enregistrement des ventes dans le secteur du taxi. Nous pouvons cependant éclairer le travail des parlementaires sur les possibilités réelles d'un tel outil.

S'il décide d'aller de l'avant dans cette direction, nous croyons souhaitable que Revenu Québec finance l'implantation de taximètres fiscaux. Il faut comprendre qu'il s'agirait d'un investissement assez élevé pour les chauffeurs. Seul un financement public permettrait l'uniformisation du système au Québec.

On peut également considérer que le financement d'un taximètre fiscal représente une opportunité plus large de modernisation. En effet, les fonctionnalités techniques d'un taximètre intelligent permettent le déploiement de multiples solutions intégrées, du GPS au système de paiement, en passant par une application mobile de répartition. Il est essentiel, si l'on souhaite utiliser des technologies porteuses, que l'on privilégie le taximètre intelligent plutôt qu'un simple module d'enregistrement des ventes.

L'importance économique de l'industrie du taxi, et la nécessité de mener une saine gestion des finances publiques, rendent cet élément d'analyse particulièrement pertinent dans le cadre des consultations sur le transport rémunéré de personnes par automobile.

[4] http://affaires.lapresse.ca/economie/quebec/201306/04/01-4657413-le-taxi-dans-la-ligne-de-mire-du-fisc.php

Annexe 1 – Recommandations à l'endroit du gouvernement

1. Soutenir financièrement la promotion d'une application mobile universelle pour tout le transport rémunéré de personnes par automobile au Québec.

2. Mieux répondre aux besoins de la clientèle en soutenant la généralisation de l'acceptation des paiements par carte de débit et de crédit, tel que cela a été fait à Montréal, pour tout le transport rémunéré de personnes par automobile au Québec.

3. Améliorer la sécurité des chauffeurs et des passagers en soutenant financièrement l'implantation de caméras de surveillance pour tout le transport rémunéré de personnes par automobile réalisé dans des zones urbaines.

4. Maintenir le cadre actuel qui régit le contingentement des permis et les conditions à respecter pour effectuer du transport rémunéré de personnes par automobile, afin d'assurer la pérennité du service et la sécurité des passagers.

5. Rejeter les propositions visant la légalisation du transport illégal moyennant le versement d'une taxe spéciale visant à compenser théoriquement les pertes encourues.

6. Rejeter les propositions visant la modulation des tarifs de taxi pour plutôt favoriser l'instauration d'un tarif de nuit.

7. Assouplir les définitions des agglomérations afin de permettre les déplacements aller-retour souhaités par les passagers et diminuer l'empreinte carbone.

8. Si Revenu Québec décide d'introduire un module d'enregistrement des ventes dans l'industrie du taxi, que celui-ci soit financé par le gouvernement et compatible avec les technologies de paiement et de surveillance recommandés.

Annexe 2 – L'application mobile universelle PAXI

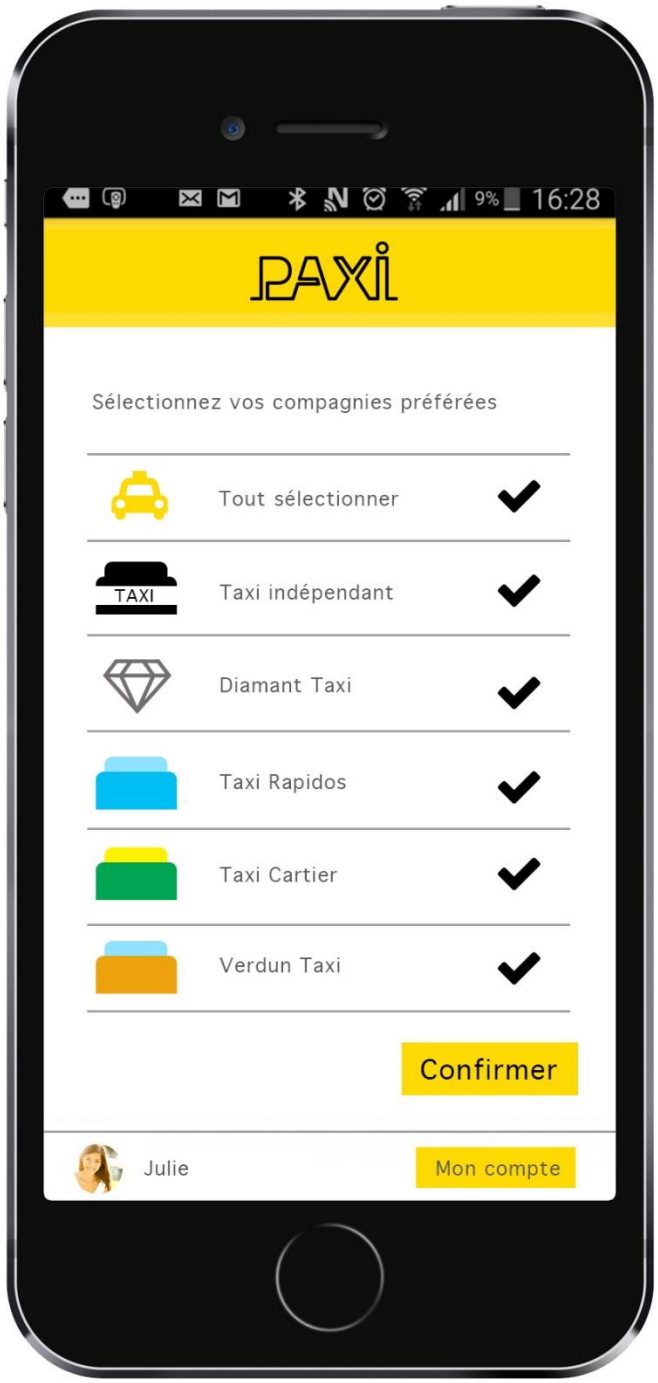

Annexe 2 – L'application mobile universelle PAXI

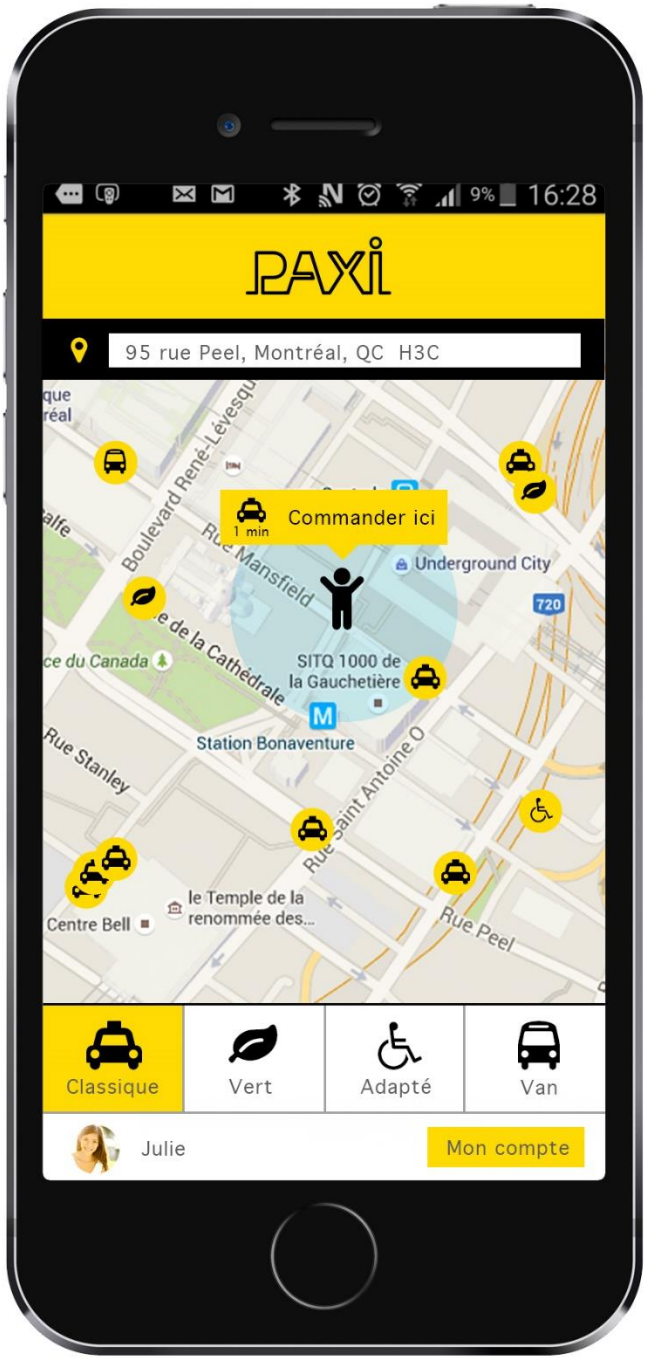

Annexe 2 – L'application mobile universelle PAXI

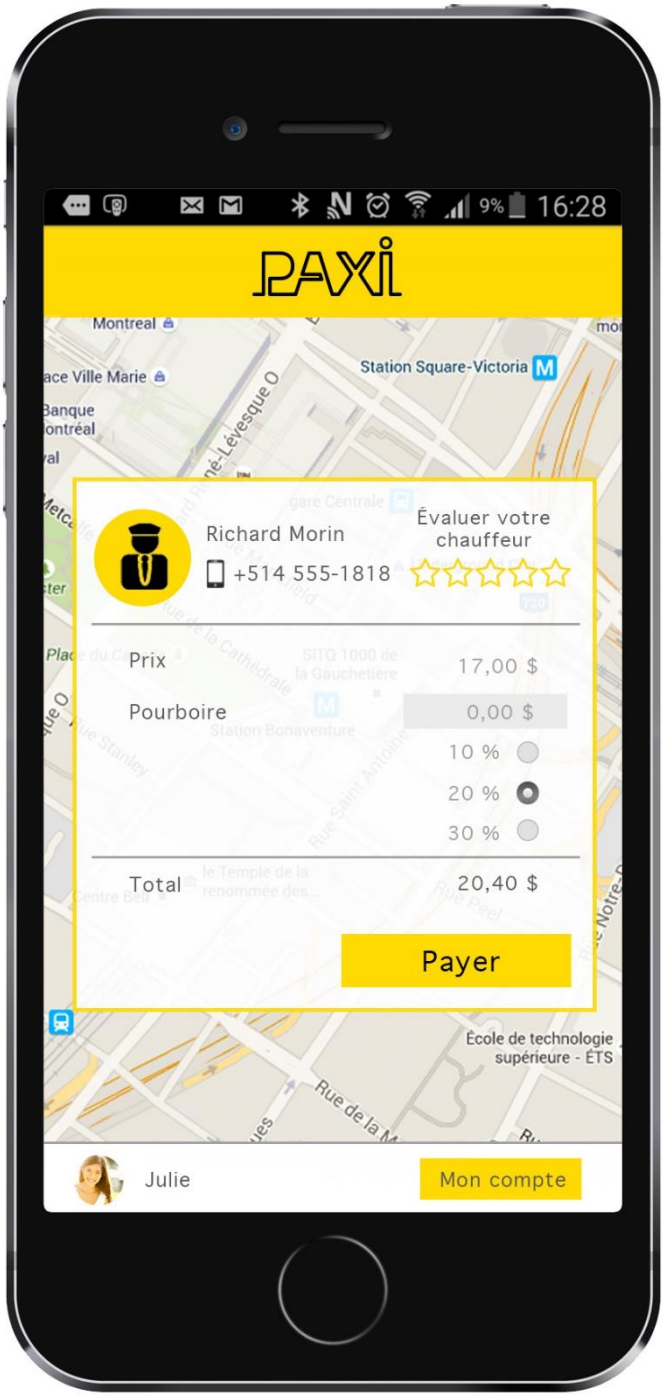

Mario Sabourin, directeur général
514 942-2015

bonjour@paxi.ca